



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 janvier 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 janvier 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHU à M. SBRAGGIA, M. FERRARA à M. MARCANGELI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme FELICIAGGI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme NADAL, Mme MASSEI à Mme FALCHI, M. CHAREYRE à Mme OTTAVY, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 26
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, M. Yoann HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190128-2019_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2019

Affichage : 04/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 janvier 2019

Délibération N°2019/12

**Attribution d'une subvention complémentaire à la
Fédération Française de Sport Automobile pour
l'organisation du Tour de Corse Automobile 2018**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités sportives, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

La Fédération Française de Sport Automobile a organisé le Tour de Corse 2018, épreuve du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA du 5 au 8 avril dernier.

Cet évènement revêt une importance majeure pour la Corse et bien entendu pour Ajaccio, compte tenu de sa notoriété internationale sur la scène du sport et des retombées économiques qu'il génère.

Cette épreuve professionnelle et coûteuse nécessite une aide financière.

Par délibération N°2018/139 du 27 juin 2018, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention d'un montant de 40 000 euros à la Fédération Française de Sport Automobile pour l'organisation du Tour de Corse Automobile 2018.

Une convention relative à cette aide financière a été signée en date du 28 septembre 2018 entre la FFSA et la Ville d'Ajaccio.

La FFSA sollicite de la Ville d'Ajaccio une subvention complémentaire de 30 000 euros.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 € à la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) destinée à l'organisation du Tour de Corse Automobile 2018 ce qui porterait le montant total attribué pour le Tour de Corse 2018 à 70 000 euros.

D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention du 28 septembre 2018.

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2019.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2019,

DECIDE

Par 38 voix pour et une abstention (M. Luciani)

D'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 30 000 euros à la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) destinée à l'organisation du Tour de Corse 2018 ce qui porte le montant total attribué pour le Tour de Corse 2018 à 70 000 euros ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 28 septembre 2018 relatif à cette aide financière ;

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2019.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI